

Différents symboles incarnent la République française :

- le drapeau tricolore apparaît dès 1792. Il est issu d'un compromis sous la Révolution. Le bleu et le rouge étaient les couleurs de la ville de Paris, le blanc celle de la royauté.
- Marianne est la personnification de la République française depuis 1877. Elle est coiffée du bonnet phrygien, symbole de la libération de l'esclavage.
- La Marseillaise est l'hymne national depuis 1880. C'est un chant révolutionnaire composé à Strasbourg par Joseph Rouget de Lisle.
- La devise « liberté, égalité, fraternité » figure sur les documents officiels de la République et sur certaines façades de monuments publics.

Ces symboles sont des éléments de reconnaissance de la République française. On les voit en particulier lors des cérémonies officielles ou pendant les manifestations sportives.

De même, de grands événements sont commémorés afin de rappeler leur importance dans l'histoire de la lutte pour les libertés :

- le 14 juillet rappelle la prise de la Bastille en 1789 et la fête de la Fédération en 1790
- le 11 novembre (fin de la première guerre mondiale en 1918)
- le 8 mai (fin de la seconde guerre mondiale en 1945)
- le 1^{er} mai est la fête du travail depuis 1947

La République repose sur des principes. Elle est indivisible : l'unité est garantie par la langue française, l'égalité des citoyens devant la loi. Elle est laïque : elle est indépendante des religions mais respecte toutes les croyances depuis la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905. Elle est démocratique : les citoyens choisissent leurs représentants et se prononcent par référendum. C'est la souveraineté nationale. Enfin, la République est sociale : toute personne peut bénéficier de la solidarité nationale. La République corrige certaines inégalités sociales en versant par exemples des allocations ou le RMI, financées par des cotisations prélevées sur les salaires et par les impôts.